

Europe : c'est le moment, c'est urgent. Pouvons-nous maîtriser notre avenir ?

Pouvons-nous maîtriser notre avenir ? Les menaces semblent s'accumuler : dans notre pays les poussées xénophobes, nationalistes et populistes (tant à l'extrême droite qu'à l'extrême gauche) se sont manifestées avec force lors des dernières élections ; elles s'expriment aussi dans d'autres pays, réflexes de repli national, symptômes des excès d'une mondialisation très mal régulée. L'Europe est la première puissance commerciale dans le monde, mais elle n'arrive pas à se mettre d'accord pour gérer la crise grecque ou pour définir une politique d'asile et accueillir dignement des réfugiés venant surtout de régions en guerre. L'Europe a construit la paix dans la région et demeure porteuse de valeurs universelles, exprimées par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Pourtant elle doit faire face aux attentats terroristes, au caractère autoritaire et belliqueux du régime russe, alors que les Britanniques choisissent le Brexit ; et les Etats-Unis dénoncent l'Accord mondial sur le climat.

Que faire ? La France (malgré son siège au Conseil de sécurité de l'ONU, ou sa force nucléaire) tout comme l'Allemagne (malgré sa force économique) restent de petits pays comparés aux Etats-Unis à la Chine ou à l'Inde. Chacun de nos pays européens pris individuellement n'a pas le poids nécessaire pour peser efficacement. L'Europe le peut dans un contexte mondial qui évolue. Encore faut-il qu'elle en ait la volonté politique et qu'elle dispose des moyens nécessaires.

Or l'Europe, qui s'est édifiée progressivement depuis près de 70 ans, est minée par ses querelles internes, paraît souvent incapable de mener les politiques nécessaires ; son fonctionnement démocratique est questionné, et l'Union fait l'objet de critiques qui devraient s'adresser davantage aux gouvernements nationaux qui la paralysent trop fréquemment. Le nouveau président de la République, Emmanuel Macron, s'est ouvertement affiché comme pro-européen. C'est une orientation positive, mais qui doit être concrétisée, et qui pourrait se retourner si les attentes qu'elle suscite venaient à être déçues.

Avenir de l'Europe : 5 propositions au choix

Nous sommes à l'heure de choix essentiels. Consciente de cette situation, la Commission européenne a publié, début mars, un livre blanc (voir annexe I :1a) pour lancer un débat sur l'avenir de l'Europe d'ici la prochaine élection du Parlement européen (juin 2019) dans la perspective de 2025. Le président de la République dans son programme électoral suggérait de son côté de lancer dans toute l'Union des conventions démocratiques et a confirmé à Athènes une telle démarche. La Commission européenne propose de débattre dans les parlements nationaux, les villes et les régions, partout en Europe, autour de 5 scénarios envisageables allant de la « continuité » avec le fonctionnement actuel à la possibilité de « faire beaucoup plus ensemble ». La mise sur le même plan des divers scénarios est étonnante, car il semble évident que les difficultés que rencontre l'Europe (ses lenteurs, son incapacité à prendre les décisions nécessaires, son déficit démocratique, etc.) devraient interdire les scénarios de continuité ou pire de régression, et que seuls présentent de l'intérêt les scénarios permettant de progresser en faisant mieux et plus (soit ensemble, soit seulement avec ceux qui le veulent). Est-ce une volonté pédagogique en mettant toutes les hypothèses sur la table ? La méthode est contestée par le Comité économique et social européen qui souhaite que soit dégagée une vision commune pour définir la voie à suivre par l'Europe¹. Dans son discours sur l'état de l'Union, le 13 septembre, le président de la Commission européenne J-C. Juncker a précisé sa vision de l'avenir en distinguant dans une feuille de route ce qui sera mis en œuvre d'ici 2019 et ce qui relève de l'horizon 2025 (voir annexe I :1g et 1h). Les réflexions de la Commission se situent explicitement dans une Union à 27 pays (sans le Royaume-Uni) et laissent place à l'hypothèse où certains pays avancent plus rapidement que les autres avec des « coopérations renforcées ».

Le livre blanc s'ouvre par un utile chapitre présentant les « moteurs » de l'avenir de l'Europe, dans un monde en évolution et est accompagné par des contributions de la Commission aux discussions :

« développer la dimension sociale de l'Europe », « approfondir l'Union économique et monétaire », « maîtriser la mondialisation », « l'avenir de la défense de l'Europe » et « l'avenir des finances de l'Union européenne » (voir annexe I :1b à 1f). C'est donc bien un débat de fond auquel nous sommes appelés au cours des deux années qui viennent, mais dont certaines conclusions ne pourront attendre, car les événements les rendent urgentes (terrorisme, changement climatique ... etc.) et car elles interféreront avec la négociation du Brexit. Sans prétendre dans ce court texte entrer dans le débat, et au risque d'être schématique, nous voudrions seulement souligner ici quelques enjeux importants.

Renforcer l'euro, et son contrôle démocratique

La monnaie unique, l'euro, nous a apporté la stabilité monétaire. Face à la déflagration générée par la crise américaine des subprimes en 2007, les tensions ont été vives entre les gouvernements avec la volonté de rigueur impérieuse du gouvernement allemand (mais pas seulement) et la plus grande souplesse souhaitée par d'autres, notamment pour les déficits budgétaires et les dettes souveraines. La seule instance politique que constitue l'euro-groupe ne dispose pas de réels pouvoirs pour gérer une telle situation de crise, et a été l'encreinte des marchandages entre les ministres nationaux des finances qui le constituent. La Grèce a fait, plus que d'autres, les frais des incohérences. Face au vide (absence d'une Constitution européenne et incapacité de réformer les traités fondateurs), imagination et bricolage ont permis de parer au plus pressé avec la création d'une structure nouvelle : le « mécanisme européen de stabilité » qui a joué son rôle. La Banque centrale européenne, seule instance fédérale, a pris ses responsabilités avec des initiatives « non-conventionnelles » pour garantir la pérennité de la monnaie, combattre les tendances déflationnistes et pour limiter partiellement les conséquences économiques.

Avec l'euro nous ne sommes pas dans une zone monétaire « optimale », l'euro est encore une monnaie « incomplète » dans la mesure où elle n'est pas adossée comme les monnaies traditionnelles à un pouvoir politique étatique. Son contrôle échappe au Parlement européen. L'euro a besoin d'une véritable Europe politique. C'était le pari du traité de Maastricht que de la construire progressivement, mais le mouvement a été arrêté. Laisser perdurer cette situation serait extrêmement dangereux. Cela commence à être mieux compris, des ouvertures sont apparues du côté allemand, mais restent à concrétiser à la suite des élections législatives dans ce pays. En s'appuyant sur le rapport de cinq présidents de 2015 ², la Commission, dans son document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire (voir annexe I :1c), envisage la création d'un « actif sans risque européen » qui permettrait d'éviter la guerre des taux des obligations souveraines nationales. De plus ce document envisage la possibilité d'un « trésor européen » pour préparer et exécuter les décisions, d'un « fonds monétaire européen » et aborde la question de la responsabilité démocratique de la zone euro : la nécessaire création d'un Parlement de la zone euro n'est pas explicitée mais pourrait être réalisée au sein du Parlement européen. Plutôt qu'un budget de la zone euro le président Juncker préconise une ligne budgétaire spécifique au sein du budget de l'Union (voir annexe I :1g et h). Le renforcement de la zone euro est indispensable, mais il serait dangereux que les autres pays³ se constituent, de fait, en une simple zone de libre échange alors qu'ils ont vocation à rejoindre l'euro (sauf éventuellement le Danemark). A l'évidence les esprits progressent, mais il y a urgence... et quand on voit que la feuille de route envisagée s'étire jusqu'en 2025 on peut se demander si, une fois de plus, ce ne sera pas : trop peu, trop tard.

Le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'Union (voir annexe I :1f), rappelle que le budget européen représente à peine 1% du PIB total et 2% des dépenses publiques dans l'Union et qu'il diminue depuis le début des années 90. Il finance de nombreuses réalisations, allant de la politique agricole commune (PAC), aux fonds structurels, à Erasmus ou Galileo, mais les besoins nouveaux (sécurité, changement climatique, transition énergétique, réfugiés, etc.) sont importants. Là encore, on reste perplexe devant les cinq scénarios présentés comme possibles, car les plus faibles s'avéreraient désastreux.

Besoin de convergence économique et sociale, de politiques industrielles et d'harmonisation fiscale

Si l'Europe dispose d'une monnaie unique, la décennie qui vient de s'écouler a fait cruellement ressentir le besoin d'une politique plus ferme permettant une convergence économique de nos pays appuyée sur une croissance soutenable. Mobiliser davantage d'investissements en allant au-delà du

plan Juncker reste nécessaire. Les secteurs frappés par le chômage ont mis en évidence la nécessité de politiques industrielles européennes, démarche qui avait été longtemps prohibée.

La liberté de circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes est également incomplète à bien des égards. Outre l'évasion fiscale, maintenant mieux combattue, le dumping fiscal est bien réel, nombre d'Etats en jouent sans vergogne, et les mesures envisagées pour le limiter restent d'une timidité déconcertante, car l'unanimité est requise. C'est pourtant une contradiction fondamentale au marché unique. Le dumping social est plus multiforme et prend souvent des aspects plus complexes, comme l'illustre le débat pour la révision de la directive sur le détachement des travailleurs. Une « autorité européenne du travail » en faveur d'une mobilité équitable (voir annexe I :1g et h) est maintenant envisagée par le président de la Commission européenne.

La Commission a adopté une recommandation, pour un « socle européen de droits sociaux » (voir annexe I :1b et 2), en vue d'une proclamation en novembre 2017. Son intitulé montre qu'il ne s'agit pas d'un texte juridiquement contraignant mais plutôt d'un guide adressé aux Etats membres et dont la mise en œuvre sera suivie au plan européen. Il est curieusement noté que ce socle a été initialement conçu pour les Etats de la zone euro mais est applicable par tous les Etats membres qui le souhaitent. On le voit, le processus reste modeste, mais pourrait permettre des progrès s'il constituait un réel programme d'action de la Commission, si le dialogue social entre les organisations syndicales et les organisations d'employeurs se saisissait au niveau européen de sa mise en œuvre, et si plus de visibilité était donnée aux acquis de l'Europe sociale.

L'adaptation des modèles sociaux aux défis actuels et futurs que veut susciter la Commission européenne est un vrai chantier. Pour y répondre elle examine trois options :

- « cantonner la dimension sociale à la libre circulation » avec une vision très restrictive des conséquences de la libre circulation ;
- « permettre à ceux qui le souhaitent de faire plus dans le domaine social » : ce pourrait être les pays de la zone euro, mais cela introduirait des distorsions de droits (y compris pour les travailleurs mobiles) ;
- et enfin « les 27 pays approfondissent ensemble la dimension sociale de l'Europe » ce qui permettrait de mieux surmonter les difficultés communes.

La place du dialogue social, de la négociation entre employeurs et syndicats au niveau européen est rituellement rappelée, mais on perçoit peu les mesures envisagées pour en relancer le processus.

Pour une politique extérieure et de défense européenne

L'Europe des 27 est la plus grande puissance commerciale, le premier investisseur et apporte la plus importante aide au développement dans le monde. Cette réalité contraste avec sa capacité d'intervention qui reste trop disparate. Si, ces dernières décennies, l'Europe a été marquée par un contexte mondial de libéralisme économique et de dérégulation, cela n'enlève rien au fait qu'elle reste le seul outil dont nous disposons pour maîtriser la mondialisation. La Commission semble l'avoir compris et son document de réflexion (voir annexe I :1d) vise à « maîtriser la mondialisation ». Elle rappelle que l'Union européenne « est déjà une force contribuant à la mise en place d'un marché mondial plus équitable » et préconise des « efforts supplémentaires » avec « des mesures pour rétablir des conditions de concurrence plus équitables ». Les intentions sont louables, les réalisations seront-elles à la hauteur des enjeux ?

Maîtriser la mondialisation, c'est aussi relever le défi du changement climatique, avec la transition énergétique nécessaire, conduire le passage au numérique dans la vie économique et sociale, favoriser le développement des pays du Sud, gérer humainement les migrations, affermir les clauses fiscales, sociales et environnementales dans les accords commerciaux internationaux⁴. Des politiques européennes à l'échelle mondiale sont indispensables, elles ont besoin que les susceptibilités nationales s'effacent devant une capacité renforcée d'interventions européennes, y compris diplomatiques.

Dans ce contexte, la défense ne peut être ignorée. Ce sujet longtemps tabou fait maintenant l'objet de discussions, alors que le président Trump fait peser des incertitudes sur l'engagement des Etats-Unis envers l'OTAN. Le document de la Commission « l'avenir de la défense en Europe » (voir annexe I :1e) souligne qu'il ne suffit plus à l'Union d'être une « puissance douce » (« soft power ») et

manifeste l'ambition d'une autonomie stratégique avec plusieurs scénarios, en lien avec l'OTAN et appuyés sur un « fonds européen de défense ». Il donne un caractère plus officiel aux débats à venir.

Information et culture, fondements de la citoyenneté européenne

L'information sur les questions et sur les débats européens reste très faible dans notre pays⁵. Bien souvent la presse considère que c'est trop compliqué et nombre de responsables politiques trouvent plus simple d'accuser « Bruxelles » alors qu'en réalité les institutions et procédures européennes s'ajoutent aux nationales mais ne sont pas plus complexes ni moins démocratiques, et que la lenteur des processus européens de décision provient fréquemment des blocages provoqués par les gouvernements nationaux dans les domaines pour lesquels l'unanimité reste la règle. Le passage de l'unanimité à la majorité qualifiée, tel que prévu par des dispositions très rigoureuses des traités actuels est maintenant souhaité par le président de la Commission (voir annexe I :1g et h) dans certains cas. C'est indispensable, mais faudra-t-il attendre l'horizon 2025 comme envisagé ?

Pour être plus attractive, l'Europe a besoin de conduire de meilleures politiques, mais aussi d'une meilleure diffusion de l'information. En France on a vu comment ce qu'il est convenu d'appeler « euroscepticisme » a été instrumentalisé lors des élections présidentielles. Cependant il ne faut pas oublier que plus des deux tiers des Français demeurent en faveur de la monnaie unique l'euro, et que les Européens font davantage confiance à l'Union qu'à leurs gouvernements nationaux⁶.

Dans un monde globalisé, la « souveraineté nationale » de nos pays européens est devenue un leurre car on la fait porter sur des objets et des décisions au mieux inopérants, au pire trompeurs. Nos Etats-nations, isolément, pèsent peu face aux multinationales, mais demeurent des espaces politiques de référence. L'Union européenne a retenu le « principe de subsidiarité⁷ » qui impose de faire de façon décentralisée (au plus proche des intéressés) tout ce qui peut l'être, et de façon centrale ce qui peut mieux l'être à ce niveau. Cela suppose des fonctionnements démocratiques adaptés aux divers échelons dont la compréhension semble difficile dans un pays comme la France qui demeure très centralisé et jacobin.

La nostalgie du sentiment national est respectable, mais ne saurait être un guide pour l'avenir. La connaissance des autres cultures est féconde pour penser le futur et pour agir⁸. Elle permet de mieux comprendre ce qu'est la « culture européenne », dans sa diversité, culture si perceptible dès que l'on voyage hors de notre continent. Pour faire vivre la citoyenneté européenne, les mécanismes institutionnels ou les règles électorales sont insuffisants, des efforts d'information et d'ouverture sont indispensables afin de faire émerger une opinion publique européenne garante de la démocratie.

C'est le moment d'un nouvel élan pour l'Europe

Ce printemps, le Pape François, en recevant les chefs d'Etat et de Gouvernement pour le sixième anniversaire du traité de Rome, a souligné des voies d'espérance pour l'Europe (voir annexe II).

Pas de défaitisme face aux difficultés qui existent et à l'europhobie qui demeure ; pas d'attentisme alors que notre pays a dans le passé souvent empêché l'Europe de progresser⁹ ; pas d'idéalisme béat et de confiance exagérée dans le pouvoir politique national ; pas de minimalisme, même se présentant comme pro-européen tout en s'opposant aux « élites européistes¹⁰ » et qui, sous couvert de prudence ou de réalisme plus ou moins cynique, laisserait une même capacité de blocage aux gouvernements nationaux. Pour franchir une étape nouvelle, l'Europe a besoin d'une impulsion nouvelle avec lucidité et détermination.

Appuyés sur l'expérience de ces dernières années, nous voyons les enjeux devant nous ; ils se situent au niveau européen : transition numérique, énergétique et climatique ; convergence économique et sociale, politiques industrielles ; harmonisation fiscale indispensable pour la libre circulation ; politique extérieure renforcée et défense commune ; approfondissement de la zone euro et processus de décision démocratique ; meilleur exercice de la citoyenneté européenne.

Dans tous ces domaines des progrès sont nécessaires. Ils deviennent possibles. L'Europe peut nous permettre de faire évoluer le monde vers plus de justice et de paix. Dans l'instabilité des forces à

travers le monde, l'Europe peut peser face aux puissances continentales ou multinationales pour maîtriser la mondialisation. L'Europe politique peut se renforcer. Le veto britannique ne s'exercera plus. Rien n'est certain, mais après plus d'une décennie de paralysie, les esprits sont en train de changer. Les opinions, les gouvernements, les institutions européennes bougent rendant possible un nouvel élan.

C'est le moment de s'en saisir, à nos divers niveaux de responsabilité :

- S'informer, développer l'information, démonter la désinformation et les sophismes populistes ;
- Travailler avec les équipes qui cherchent à mettre au point les propositions concrètes et adaptées ;
- Pousser nos gouvernements nationaux, nos élus locaux à se situer à la hauteur des enjeux européens ;
- Susciter, soutenir les initiatives européennes dans la société civile et dans la vie politique notamment au sein des syndicats, partis, mouvements et associations¹¹.

¹ Dans sa résolution adoptée le 6 juillet 2017, le Comité économique et social européen souligne en outre que l'Europe ne part pas de rien et insiste sur une vision commune de l'avenir indispensable pour aller de l'avant. Il demande plus de cohérence, des stratégies globales. Il propose que le Parlement européen joue un rôle central dans la définition de la future orientation de l'Europe avec l'aide des parlements nationaux.

² Voir le « rapport des cinq présidents : compléter l'Union économique et monétaire européenne » publié le 22 juin 2015 par les présidents de la Commission, du Sommet de la zone euro, de l'euro-groupe, de la Banque centrale et du Parlement européen.

³ Dans son discours sur l'état de l'Union, (voir annexe I :1g) le président Juncker ne veut pas séparer l'Europe de l'est de celle de l'ouest. De plus, il envisage dans le future l'adhésion des pays des Balkans occidentaux, dans le « respect de l'Etat de droit, de la justice et des droits fondamentaux ». Si l'on veut éviter les difficultés rencontrées avec les premiers élargissements aux pays de l'est, il faudra veiller à ce que l'approfondissement et le renforcement de l'Union soient alors suffisamment établis.

⁴ Les accords de partenariat économique avec le Mexique et les pays d'Amérique du sud, les projets de négociations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande comporteront-ils des clauses suffisamment solides dans les domaines fiscaux, sociaux et environnementaux ?

⁵ La France n'est pas la seule. On a vu les effets d'années de désinformation par la presse et de manque de courage de nombre de dirigeants politiques britanniques avec la victoire du « Brexit » lors du référendum britannique de juin 2016.

⁶ Voir Eurobaromètre standard, automne 2016 : 68% des Français sont en faveur de l'euro et 22% contre ; la confiance des Européens dans les institutions politiques est faible : 36% font confiance à l'Union européenne et 31% à leurs gouvernements nationaux.

⁷ Si le terme « souveraineté » a été inventé au XVIème siècle pour justifier le pouvoir absolu des rois, le principe de « subsidiarité » a ses racines dans la pensée, du « bien commun » et des rapports de la personne à la société et au pouvoir, de St Thomas d'Aquin (1224-1274). Présent dès la première grande encyclique sociale de Léon XIII « Rerum novarum » (1891) puis dans « Quadragesimo anno » (1931) de Pie XI, il est mis en exergue par Jean XXIII puis Paul VI. Il constitue l'un des principes de la doctrine sociale de l'Eglise. Pour le fonctionnement des institutions européennes, le principe était implicite dans le traité de Rome en 1957, se traduisant notamment par l'instrument constitué par la directive (adoptée au niveau européen elle laisse aux Etats membres la responsabilité de la transposition dans les législations nationales et de la mise en œuvre). Mentionné dans l'acte unique (1986), le principe de subsidiarité est consacré dans le préambule et dans deux dispositions (art. B et art. 3.B) du traité de Maastricht (1992), puis dans les traités qui ont suivi. En septembre 2017, la Commission européenne a décidé la création d'une « task-force subsidiarité et proportionnalité » avec des membres du Parlement européen et des parlements nationaux.

⁸ Plutôt que de se chamailler en France sur les programmes d'enseignement de l'histoire avec le « roman national », ne devrait-on pas examiner la place faite à l'histoire européenne ? Ce serait plus utile pour la compréhension de notre contexte et pour l'avenir de nos enfants.

⁹ Six refus français. Ce n'est pas seulement la Communauté européenne de défense (CED traité signé à Paris en 1952) rejetée par l'Assemblée nationale française en 1954, et la Constitution européenne (traité signé à Rome en 2004) rejetée par le référendum français en 2005. A plusieurs reprises des initiatives allemandes se sont heurtées à l'indifférence et au rejet des gouvernements français : en 1989 le chancelier H. Kohl proposa une union politique de quelques pays, qu'ignora le président F. Mitterrand ; en 1994 (après l'entrée en vigueur du traité de

Maastricht créant la monnaie unique), le porte-parole du groupe parlementaire CDU-CSU K. Lamers et W. Schäuble président du groupe proposèrent une union politique, sans réponse de la France (gouvernement de cohabitation du premier ministre E. Balladur avec le président F. Mitterrand) ; en 2000 J. Fischer (ministre allemand des affaires étrangères) à l'occasion des cinquante ans de la déclaration de R. Schuman (9 mai 1950 : proposition d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier CECA et appel en faveur d'une fédération européenne) lança un appel à une Fédération européenne dotée d'une Constitution qui se heurta à la sourde oreille française (premier ministre L. Jospin et président J. Chirac) ; en 2012 la chancelière A. Merkel se prononça pour un nouveau traité avec davantage d'intégration européenne, renforcement des politiques économiques, budget de la zone euro : accueil favorable du président Hollande, mais sans suite. Il faut espérer qu'après les élections législatives allemandes de septembre 2017, une relance du « couple » franco-allemand permettra de nouvelles initiatives et saura rassembler les divers pays européens.

¹⁰ L'emploi du terme « européiste » pour dénoncer tous ceux qui sont en faveur de mieux et plus d'Europe est révélateur. Il est utilisé à la fois par Marine Le Pen, par Jean-Luc Mélenchon et par Hubert Védrine.

¹¹ Parmi les organisations travaillant spécifiquement en France à la construction européenne on peut citer : Réseau des maisons de l'Europe, Mouvement européen, Notre Europe – Institut Jacques Delors ; Fondation Robert Schuman, Sauvons l'Europe, Union des fédéralistes européens, Confrontations Europe, Europa Nova ... etc. Mention particulière doit être faite à Pulse of Europe lancé en 2016 par de jeunes Européens avec des manifestations de rue pour célébrer l'Europe et promouvoir le projet d'une Union européenne forte et qui fonctionne; sans oublier que la session 2017 des Semaines sociales de France (18 et 19 novembre) est consacrée à l'Europe.

Initiatives récentes et chartes européennes

1. Récentes et importantes initiatives de la Commission européenne

La Commission européenne pour appuyer la tenue de débats et le développement de réflexions sur l'avenir de l'Europe a publié, ce printemps, plusieurs documents coordonnés dont voici la liste :

- a) « livre blanc sur l'avenir de l'Europe, réflexions et scénarios pour l'UE (27 pays) à l'horizon 2025 » du 1^{er} mars 2017 (COM(2017)2025).
Les cinq scénarios présentés par la Commission européenne sont les suivants :
- 1 : s'inscrire dans la continuité,
 - 2 : rien d'autre que le marché unique,
 - 3 : ceux qui veulent plus font plus,
 - 4 : faire moins mais de manière plus efficace,
 - 5 : faire beaucoup plus ensemble.
- b) trois documents publiés le même jour :
- « document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe » du 26/4/2017 (COM(2017) 206) ;
 - « communication de la Commission » du 26/4/2017 (COM(2017) 250 final) « Etablir un socle européen de droits sociaux » ;
 - « recommandation de la Commission » du 26/4/2017 (C2017) 2600 final) sur le « socle européen de droits sociaux »
- c) « document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire » du 31 mai 2017 (COM2017) 291)
- d) « document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation » du 10 mai 2017 (COM(2017) 240).
- e) « document de réflexion sur l'avenir de la défense européenne » du 7 juin 2017 (COM(2017) 315)
- f) « document de réflexion sur l'avenir des finances de l'Union européenne » du 28 juin 2017 (COM(2017) 358)

Par la suite, lors du débat sur l'état de l'Union au Parlement européen plusieurs documents ont été publiés, le 13 septembre 2017, notamment :

- g) « discours sur l'état de l'Union » du président de la Commission ! Jean-Claude Juncker
- h) « lettre d'intention » au président du Parlement A. Tajani et au président du Conseil J. Ratas, comportant une « feuille de route pour une Europe plus unie, plus forte et plus démocratique » avec 10 priorités :
- 1 : un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement,
 - 2 : un marché unique du numérique connecté,
 - 3 : une Union résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique,
 - 4 : un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée.
 - 5 : une union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable,
 - 6 : une politique commerciale équilibrée et progressiste pour maîtriser la mondialisation,
 - 7 : un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle,
 - 8 : vers une nouvelle politique migratoire,
 - 9 : une Union plus forte sur la scène internationale,
 - 10 : une Union du changement démocratique

2. Chartes européennes

Le socle européen de droits sociaux (voir ci-dessus 1b) présenté par la Commission européenne le 26 avril 2017 ne doit pas être confondu avec plusieurs « chartes » européennes:

- a) « Charte sociale européenne » adoptée en 1961 par le Conseil de l'Europe (aujourd'hui 47 Etats),
- b) « Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs » déclaration solennelle adoptée par les chefs d'Etats ou de gouvernement de 11 Etats de la Communauté européenne, en 1989.

Ces deux textes sont maintenant mentionnés à l'article 151 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE signé à Lisbonne le 13 décembre 2007).

- c) De plus la « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » adoptée par le Conseil européen du 7 décembre 2000 a même portée juridique que les traités en vertu de l'art. 6 du Traité sur l'Union européenne (TUE signé à Lisbonne le 13 décembre 2007).

**Extraits du discours du Pape François
aux chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne
à l'occasion du 60e anniversaire du traité de Rome
(24 mars 2017)**

[...] La mémoire de ce jour [25 mars 1957] s'unit aux espérances d'aujourd'hui et aux attentes des peuples européens qui demandent de discerner le présent afin de poursuivre, avec un élan renouvelé et avec confiance, le chemin commencé.

Les Pères fondateurs et les Responsables étaient bien conscients que, apposant leur signature sur les deux Traités, ils donnaient vie à cette réalité politique, économique, culturelle, mais surtout humaine, que nous appelons aujourd'hui l'Union Européenne. D'autre part, comme le disait le Ministre des Affaires Etrangères belge Spaak, il s'agissait, « c'est vrai, du bien-être matériel de nos peuples, de l'expansion de nos économies, du progrès social, de possibilités industrielles et commerciales totalement nouvelles, mais avant tout [...] [d'] une conception de la vie à la mesure de l'homme fraternel et juste » [...]

S'il fut clair dès le début que le cœur palpitant du projet politique européen ne pouvait qu'être l'homme, le risque que les Traités restent lettre morte fut aussi évident. Ceux-ci devaient être remplis d'esprit vital. Et le premier élément de la vitalité européenne est la solidarité [...]

Dans l'absence de mémoire qui caractérise notre temps, on oublie souvent une autre grande conquête, fruit de la solidarité ratifiée le 25 mars 1957: le temps de paix le plus long des derniers siècles [...]

L'Europe unie naît, en effet, d'un projet clair, bien défini, correctement réfléchi, bien qu'au début seulement embryonnaire. Tout bon projet regarde vers l'avenir et l'avenir ce sont les jeunes, appelés à réaliser les promesses de l'avenir. Il y avait donc chez les Pères fondateurs la claire conscience de faire partie d'une œuvre commune qui ne traverse pas seulement les frontières des Etats mais traverse aussi celles du temps de manière à lier les générations entre elles, toutes également participantes de la construction de la maison commune [...]

« Et encore aujourd'hui – a affirmé saint Jean-Paul II – l'âme de l'Europe demeure unie, parce que, au-delà de ses origines communes, elle vit les mêmes valeurs chrétiennes et humaines, comme celles de la dignité de la personne humaine, du profond sentiment de la justice et de la liberté, du travail, de l'esprit d'initiative, de l'amour de la famille, du respect de la vie, de la tolérance, du désir de coopération et de paix, qui sont les notes qui la caractérisent ». Dans notre monde multiculturel ces valeurs continueront à trouver plein droit de cité si elles savent maintenir leur lien vital avec la racine qui les a fait naître. Dans la fécondité d'un tel lien se trouve la possibilité de construire des sociétés authentiquement laïques, exemptes d'oppositions idéologiques, où trouvent également place le natif et l'immigré, le croyant et le non croyant [...]

Voilà votre tâche : discerner les voies de l'espérance, d'identifier les parcours concrets pour faire en sorte que les pas significatifs accomplis jusqu'ici ne se perdent pas, mais soient le gage d'un long et fructueux chemin [...]

L'Union Européenne naît comme unité des différences et unité dans les différences. Les particularités ne doivent donc pas effrayer, et on ne peut penser que l'unité soit préservée par l'uniformité. Elle est plutôt l'harmonie d'une communauté [...]. L'Europe retrouve l'espérance dans la solidarité qui est aussi le plus efficace antidote contre les populismes modernes [...]

Il faut recommencer à penser de manière européenne, pour conjurer le danger opposé d'une uniformité grise, c'est-à-dire le triomphe des particularismes. C'est à la politique que revient ce leadership d'idéaux qui évite de se servir des émotions pour gagner le consentement, mais qui élabore plutôt, dans un esprit de solidarité et de subsidiarité, des politiques faisant grandir toute l'Union dans un développement harmonieux, ... L'Europe retrouve l'espérance lorsqu'elle ne s'enferme pas dans la peur et dans de fausses sécurités. Au contraire, son histoire est fortement déterminée par la rencontre avec d'autres peuples et cultures et son identité est, et a toujours été, une identité dynamique et multiculturelle ». Le monde nourrit un intérêt pour le projet européen ... L'ouverture au monde implique la capacité de « dialogue comme forme de rencontre » à tous les niveaux, à commencer par celui des États membres et des Institutions ainsi que des citoyens jusqu'à celui des nombreux immigrés qui abordent les côtes de l'Union [...]

L'Europe retrouve l'espérance lorsqu'elle investit dans le développement et dans la paix. Le développement n'est pas assuré par un ensemble de techniques productives. Il concerne tout l'être humain : la dignité de son travail, des conditions de vie adéquates, la possibilité d'accéder à l'instruction et aux soins médicaux nécessaires. « Le développement est le nouveau nom de la paix », a affirmé Paul VI, puisqu'il n'y a pas de vraie paix lorsqu'il y a des personnes marginalisées et contraintes à vivre dans la misère. Il n'y a pas de paix là où manquent le travail et la perspective d'un salaire digne. Il n'y a pas de paix dans les périphéries de nos villes, où se répandent drogue et violence.

[...] [Soixante ans], l'Union Européenne n'a pas devant elle une vieillesse inévitable, mais la possibilité d'une nouvelle jeunesse. Son succès dépendra de la volonté de travailler une fois encore ensemble et de la volonté de parier sur l'avenir. Il vous reviendra, en tant que dirigeants, de discerner la voie d'un «nouvel humanisme européen », fait d'idéaux et de choses concrètes. Cela signifie ne pas avoir peur de prendre des décisions efficaces, en mesure de répondre aux problèmes réels des personnes et de résister à l'épreuve du temps.

De mon côté, je ne peux qu'assurer de la proximité du Saint-Siège et de l'Église à l'Europe entière, à l'édification de laquelle elle a depuis toujours contribué et contribuera toujours, [...] je pense que l'Europe mérite d'être construite. Merci !